



1 529 fermes bio, 3 030 exploitants, associés et salariés,
3,2% de la SAU bretonne, 4,4% des fermes bretonnes

Pas de pause dans les progrès de l'AB

Premiers chiffres de l'Observatoire 2011

DOSSIER DE PRESSE

p.2 Nouvelle vague de croissance 10 ans après

p.3 Qui sont les nouveaux bio bretons ?

p.4 Les chiffres par départements en bref

p.5 Le communiqué des premiers chiffres 2011



Contact Observatoire : 02.99.77.36.70 ou frab@agrobio-bretagne.org /
Contact reportages, contacts producteurs : Agrobio35 02.99.77.09.46,
Gab22 : 02.96.74.75.65, GAB29 : 02.98.25.80.33; GAB56 : 02.97.66.32.62



En savoir plus

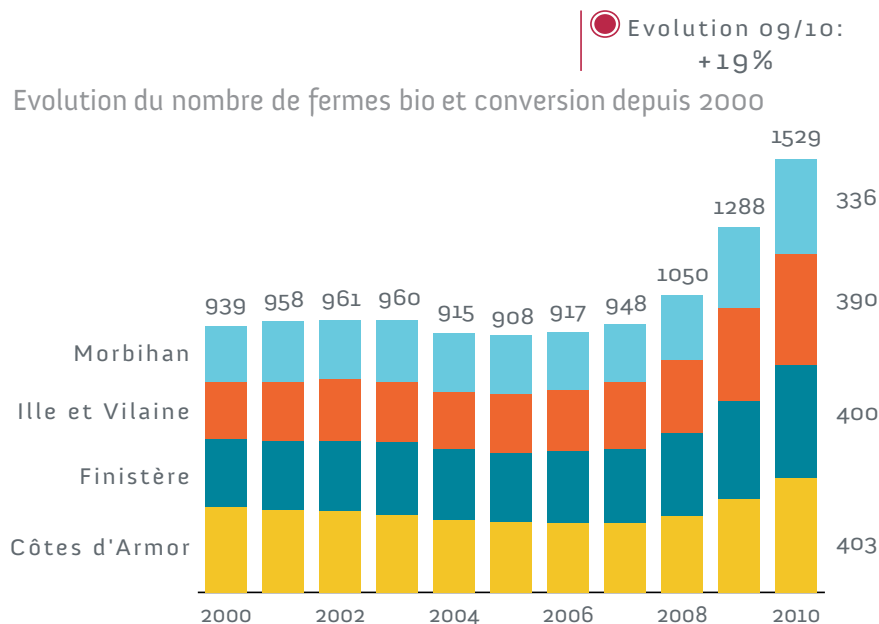


500 nouvelles fermes bio en 2 ans :
Une nouvelle vague 10 ans après

Dans un contexte de diminution globale du nombre de fermes en Bretagne (51 219 fermes bretonnes en 2000 contre 37 658 fermes en 2007 et 34 500 en 2010-- Agreste et RA 2010), le pourcentage de fermes bio a, lui, augmenté :

- 2000 : 939 fermes bio soit 1,83 % des fermes bretonnes
- 2005 : 908 fermes bio soit 2,23 % des fermes bretonnes
- 2008 : 1050 fermes bio soit 2,8% des fermes bretonnes
- 2009 : 1288 fermes bio soit 3,4% des fermes bretonnes
- 2010 : 1529 fermes bio soit 4,4% des fermes bretonnes

En 10 ans, le nombre de fermes bio en Bretagne a augmenté de 63% alors que la Bretagne a perdu 1/3 de ses exploitations.



Contexte des politiques publiques

Bien qu'il soit difficile d'établir une corrélation précise entre les politiques publiques et l'évolution du nombre d'exploitations, il est toutefois possible de dégager une chronologie en trois étapes.

- En 1997, Louis Le Penec, alors ministre de l'Agriculture et de la Pêche, lance le plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique, le PPDAB-1998-2006, avec des objectifs chiffrés : parvenir à 25 000 exploitations et 1 million d'ha en bio en 2005. Les CTE (contrat territorial d'exploitation) sont alors mis en place pour favoriser ce développement. En Bretagne, le nombre de fermes passent alors de 655 en 1998 à 961 en 2002.
- En 2002, le ministère de Hervé Gaymard, sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, procède à la suppression des dispositifs CTE et les remplace par les moins intéressants CAD (contrat agriculture durable).
- Le dispositif européen MAE (mesure agri-environnement), renforcé à partir de 2007, permettait d'envisager de nouvelles perspectives pour l'agriculture biologique, notamment une possible reprise à la hausse du nombre d'exploitations. Mais c'est surtout la reconnaissance de l'efficacité et de la modernité de la bio, à l'issue du Grenelle de l'environnement et du plan Barnier de 2008 «20% de bio en 2020», ainsi que la crise du lait qui ont accéléré la formation de cette nouvelle vague de développement.

En 2010, 291 nouvelles fermes ont une activité certifiée en agriculture biologique, qu'il s'agisse d'une création ou d'une conversion. En 2005, 35 nouveaux producteurs avaient adopté ce mode de production. Ils étaient 69 en 2006.

En 2010, le nombre de nouvelles fermes bio est de 81 dans les Côtes d'Armor, 72 dans le Finistère, 76 en Ille-et-Vilaine et 62 dans le Morbihan.

• Nombres de nouvelles fermes en bio (création et conversion)

2008 : 120 nouveaux producteurs

2009 : 248 nouveaux producteurs

2010 : 291 nouveaux producteurs

• Hectares en conversion

2008 : 2 590 ha en conversion

2009 : 8 470 ha en conversion

2010 : 14 460 hectares

• Nombre d'UTH en bio (unité de travail humain : exploitants, associés et salariés)

2008 : 1915 UTH

2009 : 2450 UTH

2010 : 3030 UTH

• Du lait, des légumes et du cidre

L'assolement régional n'a guère changé. Les herbages et cultures fourragères, notamment liés aux élevages bovins en lait ou en viande, prédominent toujours. Les légumes sont, eux, présents dans l'assolement de 479 fermes, dont 354 sont exclusivement maraîchères et légumières.

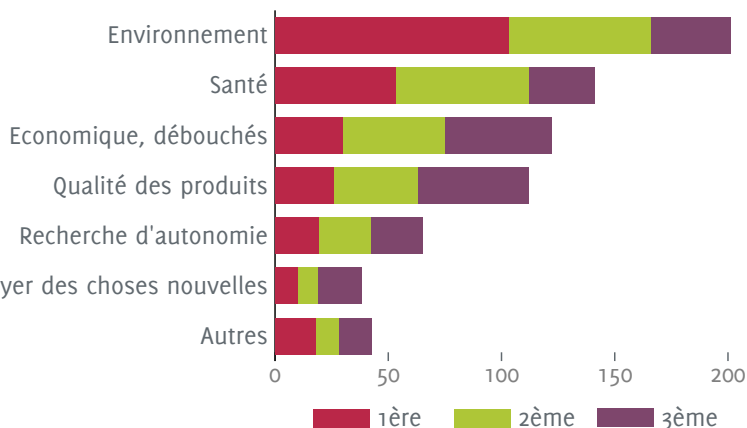
A noter aussi la forte progression, depuis 2008, de l'arboriculture. Bien que toujours marginale à l'échelle de la Bretagne, cette production compte 32 nouvelles fermes en 2010 avec des vergers en conversion vers la bio. C'est presque 9% des nouvelles fermes bio et cela représente une augmentation de 50%. 74% des surfaces concernent des vergers destinés à la fabrication du cidre.

Pourquoi passer en bio ?

Dans son édition 2011, l'Observatoire régional de la production biologique de Bretagne fait le point sur les motivations des nouveaux bio. Pour la majorité d'entre eux, c'est le souci pour l'environnement qui les a motivés à passer en bio. Viennent ensuite les considérations pour la santé, puis l'opportunité économique et celle des débouchés (voir schéma).

3 principales motivations pour le passage en bio

Question posée aux producteurs entrés en conversion en 2008



En savoir plus

4

L'agriculture bio en Bretagne Les chiffres des 4 départements

Côtes d'Armor

403 fermes bio et en conversion
4.2% des fermes costarmoricaines
12 160 ha dont 3 640 ha en conversion
742 UTH
81 nouvelles fermes et 3 reprises
11 arrêts

1^{er}
département breton en
nombre de fermes bio

Finistère

400 fermes bio et en conversion
5.1% des fermes finistéennes
10 350 ha dont 2 280 ha en conversion
892 UTH
72 nouvelles fermes et 5 reprises
23 arrêts

1^{er}
département breton
en % de fermes en bio

Ille et Vilaine

390 fermes bio et en conversion
4.1% des fermes d'Ille-et-Vilaine
16 540 ha dont 5 190 ha en conversion
779 UTH
76 nouvelles fermes et 4 reprises
18 arrêts

1^{er}
département breton
en surfaces bio
en % de surfaces en bio

Morbihan

336 fermes bio et en conversion
4.4% des fermes morbihannaises
12 980 ha dont 3 355 ha en conversion
618 UTH
62 nouvelles fermes et 2 reprises
14 arrêts

2^{ème}
département breton
en % de surfaces en bio

L'agriculture Biologique en Bref

L'agriculture biologique repose sur des valeurs éthiques : écologiques, sociales et économiques. Elle est apparue en Europe au début du 20^è siècle et s'est développée en France dans les années 1950. Elle s'est construite sur un ensemble de valeurs philosophiques et d'objectifs agronomiques :

- Permettre aux sols de conserver leur fertilité naturelle. Ex : Pas de pesticides ni d'engrais chimiques de synthèse, en agriculture biologique les processus naturels sont favorisés grâce à des méthodes spécifiques : rotation des cultures, semis d'engrais verts, épandage de matières organiques compostées....
- Privilégier l'autonomie des exploitations agricoles. Ex : le développement de la coopération entre agriculteurs est un axe privilégié. Par ailleurs, sur le plan économique, la limitation des intrants chimiques de synthèse s'accompagne, par exemple, d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire et participe à un équilibre économique satisfaisant des exploitations.

Une agriculture contrôlée

Les règles de production biologiques sont consignées dans des cahiers des charges établis par les professionnels et homologués par l'État français. En 2009, un nouveau règlement européen de la bio entrera en vigueur.

Chaque année, le respect des cahiers des charges est vérifié par des organismes certificateurs indépendants qui contrôlent les producteurs biologiques. Ce contrôle est effectué au minimum une fois par an tant pour la production que pour la transformation. Il aboutit à la certification des produits et représente une garantie effective pour le consommateur.

- Etablir des relations directes avec les consommateurs. Ex : la pratique de la vente directe permet aux deux extrémités de la filière agroalimentaire de se rencontrer et d'échanger sur les liens qui les unissent
- Fournir des produits de qualité. Ex : Les animaux élevés en agriculture biologique sont nourris essentiellement avec des aliments biologiques (de 90% à 100%) et bénéficient d'un accès en plein air et de bâtiments d'élevage assurant leur bien être. Pour s'affranchir de tout risque de pollution génétique ou de déséquilibre causé par la présence d'OGM, l'agriculture biologique a inscrit, dans ses cahiers des charges, l'interdiction absolue d'utiliser des Organismes Génétiquement Modifiés.
- Respecter l'environnement. Ex : maintien de la biodiversité en confiant, par exemple, la lutte contre les parasites à des prédateurs ou à des plantes. Grâce à l'absence de produits chimiques sur leurs exploitations, les agriculteurs biologiques participent à la qualité de l'eau et de l'air.

L'agriculture biologique en France

En 2008, l'Europe comptait 4,3% de sa surface agricole en bio. La France arrive en 5^{ème} position : la tendance est à la hausse, mais seuls 3 % des surfaces agricoles sont cultivés en agriculture biologique et certifiés (en 2010). Le Plan «Agriculture biologique : Horizon 2012», de 2008, prévoit 6% de surfaces agricoles bio en France pour 2013 et 20% en 2020. Nous en sommes encore loin.

En France, c'est l'élevage des animaux, lait et viande, qui arrive en tête en terme de production (27%), devant les légumes et le raisin viticole (14% chacun), les fruits et les grandes cultures (destination alimentation humaine ou animale). Pour autant, l'agriculture biologique attire de plus en plus d'agriculteurs puisque le nombre de fermes bio en France est passé de 3 600 à environ 20 000 en un peu plus de 15 ans. Du côté des entreprises qui produisent des denrées bio et des magasins bio, 8585 acteurs économiques ont choisi de se certifier pour commercialiser des produits bio.

Côté consommation, 9% des français consomment quotidiennement des produits bio tandis que 46% en consomment au moins une fois par mois.



3,2% de la SAU bretonne en bio : Enfin !

Durant le Space, qui se déroule du 13 au 16 septembre, le réseau GAB-FRAB des agriculteurs bio de Bretagne sera présent sur le stand des interprofessions bio du Grand Ouest (Hall 5 - Allée B - Stand B53). L'occasion de dévoiler les chiffres complets de l'agriculture biologique en Bretagne*.

Dans la foulée de la sortie des premiers chiffres du recensement agricole, les premiers résultats de l'Observatoire régional de la production biologique sont parus et confirment la tendance à la hausse des surfaces et des fermes en bio, constatée depuis fin 2008. Pour autant, la région Bretagne est encore loin d'atteindre l'objectif de 6% de SAU en bio, fixé pour 2012 suite au Grenelle de l'environnement. En 10 ans, le nombre de fermes bio en Bretagne a augmenté de 63% alors que la Bretagne a perdu 1/3 de ses exploitations.

Nombre de fermes et surfaces toujours en forte hausse

Fin 2010, la Bretagne compte 1529 fermes acquises au cahier des charges de l'agriculture biologique. Entre 2009 et 2010, l'augmentation est identique à celle de l'année précédente : 20% de fermes engagées en bio en plus. La progression des surfaces bio et conversion suit la même tendance. Elle a cru de 22% entre 2009 et 2010 : désormais 3,2 % de la SAU régionale est estampillée du logo AB (soit 52 030 hectares cultivés selon le mode d'agriculture biologique dont 14 460 hectares en conversion). Elle était d'environ 2,5% fin 2009.

Sur le territoire breton, l'agriculture biologique continue de gagner du terrain. Sur les 1270 communes bretonnes, 700 communes bretonnes comptent à présent au moins une ferme bio. C'est 60 de plus que début 2010.

Des données positives dans un contexte

- **De forte croissance de la demande en produits biologiques** : Aujourd'hui, la France importe encore 35% des produits bio vendus sur le territoire. En outre, 40% de ces achats portent sur des produits «pour lesquels la France a une forte vocation naturelle mais manque conjoncturellement de volume (céréales et fruits et légumes tempérés ou transformés frais ou transformés)». Agence bio. Juillet 2011.

- **De protection nécessaire de la ressource en eau** : « Les produits phytosanitaires sont, avec les engrais, les deux principales sources de pollution des eaux superficielles et souterraines par le secteur agricole. En France, on détecte des pesticides dans 80% des stations de mesure en eau superficielle et 57% en eau souterraine», peut-on lire sur le site du Ministère de l'Agriculture (<http://agriculture.gouv.fr/les-produits-phytosanitaires>). En Bretagne, la qualité de l'eau est régulièrement pointée du doigt par les associations de préservation de l'environnement et l'Union européenne. L'agriculture biologique, grâce à des méthodes agronomiques alliant absence de produits phytosanitaires de synthèse, connaissance des sols, rotation des cultures, désherbage mécanique et méthodes culturales adaptées au milieu, garantit des pratiques non polluantes pour les eaux de surface et les eaux souterraines.

* Premiers chiffres de l'Observatoire régional 2011 de la production biologique de Bretagne, données 2010.



Les Agriculteurs Bio de Bretagne



Contact Observatoire : 02.99.77.36.70 ou frab@agrobio-bretagne.org /

Contact reportages, contacts producteurs : Agrobio35 02.99.77.09.46,

Gab22 : 02.96.74.75.65, GAB29 : 02.98.25.80.33; GAB56 : 02.97.66.32.62

